

DESCRIPTION DES VEHICULES

VEREM VPS3

0 - GENERALITES

0.1 - Constructeur :	VEREM 8 Rue de l'Orange 89510 - ETIGNY
0.2 - Constructeur de la X ^{ème} étape :	Sans objet
0.3 - Marque :	VEREM
0.4 - Désignation commerciale :	VPE32T
0.5 - Catégorie internationale :	O4
0.6 - Genre :	SREM
0.7 - Type :	VPS3
Variantes :	N - T
Versions :	34 - 38 - 45 - 54 - 57 - 59 / A - B
0.7.1 Décodage des TVV :	
0.7.1.1 Décodage du type :	VPS : semi-remorque 3 : nombre d'essieux
0.7.1.2 Décodage des variantes :	N : normal, T : télescopique
0.7.1.3 Décodage des versions :	34 : PTC, 34000 kg 38 : PTC, 38000 kg 45 : PTC, 45000 kg 54 : PTC, 54000 kg 57 : PTC, 57000 kg 59 : PTC, 59500 kg A : frein avec PV d'essai n° TDB0574 B : frein avec PV d'essai n° 361-008-07

1 - CONSTITUTION GENERALE

1.1 - Nombre d'essieux et de roues :	3 essieux 6 roues montées en jumelé
1.2 - Dimensions des pneumatiques :	

PTAC maxi (kg)	Versions	Dimensions	Indices
34000	34	215/75R17,5	135/133J
		235/75R17,5	143/141J
		245/70R17,5	136/134M
		9,5R17,5	143/141J
		265/70R17,5	139/136M
38000	38	245/70R19,5	136/134M
		265/70R19,5	140/138M
		235/75R17,5	143/141J
		245/70R17,5	143/141J
		9,5R17,5	143/141J
45000/54000	45/54	265/70R17,5	139/136M
		245/70R19,5	141/140J
		265/70R19,5	140/138M
		235/75R17,5	143/141J
		245/70R17,5	143/141J
57000/59500	57/59	9,5R17,5	143/141J
		265/70R19,5	143/141J
		255/60R19,5	143/141J
		235/75R17,5	143/141J
		245/70R17,5	143/141J

- 1.3 - Constitution du châssis ou de la coque :
Composé de 2 longerons métalliques réalisés en profilés laminés, en tôles pliées ou en mécano-soudure, entretoisés par des traverses.
Le châssis peut être de forme droite ou surbaissée, télescopique ou non.

2 - MASSES ET DIMENSIONS (kg et m)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière.						
Versions :	34	38	45	54	57	59
2.1 - Masse en charge maxi admissible en service dans l'état (PTAC) :	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000
2.2 - Sans objet						
2.3 - Masse en charge maxi admissible lorsque le véhicule circule sous le couvert de l'autorisation spéciale délivrée en application de l'article R.433-1 du code de la route :	Néant	Néant	38.000	Néant	57.000	59.500
2.4 - Masse en charge techniquement admissible :	34.000	38.000	45.000	54.000	57.000	59.500
2.5 - Charges maximales admissibles :						
2.5.1 - Sur essieu 1 :	8.240	8.240	9.000	8.240	10.300	8.240
2.5.2 - Sur essieu 2 :	8.240	8.240	9.000	8.240	10.300	8.240
2.5.3 - Sur essieu 3 :	8.240	8.240	9.000	8.240	10.300	8.240
2.5.5 - Sur sellette d'attelage :	12.500	12.500	12.500	15.000	12.500	24.000
(*) vitesse limitée à 50 km/h						

- 2.6 - Voie avant : Sans objet
2.7 - Voie arrière : 1,800 à 2,300
2.8 - Empattement (entre axe d'attelage et milieu du groupe d'essieux) : 7,100 à 15,000
2.8.1 Distance entre essieux : 1,350 à 1,800

VEHICULES LIVRES EN CHASSIS NU (*)

- 2.9 - Poids à vide minimal du véhicule en ordre de marche (ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipement) :
- | | |
|---------------------------------|-------|
| 2.9.0 Total : | 4.000 |
| 2.9.1 Sur essieu 1 : | 955 |
| 2.9.2 Sur essieu 2 : | 955 |
| 2.9.3 Sur essieu 3 : | 955 |
| 2.9.5 Sur sellette d'attelage : | 1.135 |

- 2.10 - Porte-à-faux avant : 0,500 à 2,040
2.11 - Porte-à-faux arrière (à partir de l'axe du groupe d'essieux) : 1,980 à 5,880
2.12 - Longueur hors tout : 9,580 à 14,040
2.12.1 Longueur hors tout (sous couvert R.433-1) : 14,040 à 22,920
2.13 - Largeur hors tout : 2,200 à 2,550
2.13.1 Largeur hors tout (sous couvert R.433-1) : 2,550 à 3,000

VALEURS LIMITEES A RESPECTER APRES CARROSSAGE DU VEHICULE (*)

- 2.9 - Poids à vide véhicule en ordre de marche, valeurs limites minimales pour le véhicule carrossé :
- | | |
|---------------------------------|-------|
| 2.9.0 Total : | 5.160 |
| 2.9.1 Sur essieu 1 : | 1.233 |
| 2.9.2 Sur essieu 2 : | 1.233 |
| 2.9.3 Sur essieu 3 : | 1.234 |
| 2.9.5 Sur sellette d'attelage : | 1.460 |
- 2.10 - Porte-à-faux avant : 0,500 à 2,040
2.11 - Porte-à-faux arrière (à partir de l'axe du groupe d'essieux) :
2.11.1 Mini sans ferrure ni accessoire : 1,980
2.11.2 Maxi sans ferrure ni accessoire : 5,880
2.11.3 Maxi avec ferrures et accessoires : 6,000
2.12 - Longueur hors tout : 9,580 à 14,040
2.12.1 Longueur hors tout (sous couvert R.433-1) : 14,040 à 23,040
2.13 - Largeur hors tout : 2,200 à 2,550
2.13.1 Largeur hors tout (sous couvert R.433-1) : 2,550 à 3,000

- 2.14 - Intervalle autorisé pour la projection verticale, sur le plan horizontal sur lequel reposent les roues du véhicule, du centre de gravité de la charge ; cet intervalle est repéré par ses distances extrêmes mesurées à partir de la projection verticale de l'axe du premier essieu sur le plan de projection défini ci-dessus

- 2.14.1 Distance (Y) mini : précisée sur le Certificat de Conformité
2.14.2 Distance (Y) maxi : précisée sur le Certificat de Conformité

VEHICULES LIVRES CARROSSES (*)

- 2.9 - Poids à vide véhicule en ordre de marche, valeurs minimales pour le véhicule carrossé (ces poids peuvent augmenter en fonction des variantes et versions) (*) :
- | | |
|---------------------------------|-------|
| 2.9.0 Total : | 5.160 |
| 2.9.1 Sur essieu 1 : | 1.233 |
| 2.9.2 Sur essieu 2 : | 1.233 |
| 2.9.3 Sur essieu 3 : | 1.234 |
| 2.9.5 Sur sellette d'attelage : | 1.460 |
- 2.10 - Porte-à-faux avant : 0,500 à 2,040
2.11 - Porte-à-faux arrière (à partir de l'axe du groupe d'essieux) :
2.11.1 Sans ferrure ni accessoire : 1,980 à 5,880
2.11.2 Avec ferrures et accessoires : 2,100 à 6,000
2.12 - Longueur hors tout : 9,700 à 14,040
2.12.1 Longueur hors tout (sous couvert R.433-1) : 14,040 à 23,040
2.13 - Largeur hors tout : 2,200 à 2,550
2.13.1 Largeur hors tout (sous couvert R.433-1) : 2,550 à 3,000

- (*) Les caractéristiques exactes du véhicule sont précisées sur le Certificat d'aménagement

3 - Sans objet

4 - Sans objet

5 - SUSPENSION

- 5.1 - Avant : Sans objet
5.2 - Arrière : Mécanique : Essieux rigides ou roues indépendantes, ressorts à lames avec balancier d'équilibrage des charges avec bielles de réaction.
Pneumatique : Essieux rigides ou roues indépendantes, coussins élastiques sous pression d'air avec amortisseurs hydrauliques.

- 5.3 - Essieux relevables : Essieu n° 1 et/ou essieu n° 3, relevable(s) en option.
La descente du ou des essieux relevés est assurée automatiquement lorsque la charge par essieu au sol atteint 8.240 kg

6 - DIRECTION

- 6.1 - Essieux autovireurs : Essieu 3 en option

7 - FREINAGE

Conforme à la Directive 71/320/CEE modifiée 2002/78/CE

- 7.1 - Freinage de service : 1 circuit agissant sur toutes les roues.
7.2 - Répartiteur de freinage : Oui, la pression délivrée dans le circuit est modulée par un dispositif automatique piloté en fonction de la charge sur le train roulant.

- 7.2.1 Dispositif antibloqueur des roues : Oui, 2S1M, 2S2M, 4S2M ou 4S3M : 1 capteur est monté sur chaque roue de l'essieu 2 ou sur chaque roue des essieux 2 et 3 et donne les informations à 1, 2 (1 modulateur par côté) ou 3 modulateurs (1 modulateur par côté sur essieux 1 et 2 et 1 modulateur sur essieu 3) par l'intermédiaire d'un calculateur électronique.

- 7.3 - Frein de secours : Assuré par l'indépendance des circuits de commande sur le véhicule tracteur.
7.4 - Frein de stationnement : Par vases à ressorts des freins des 3 essieux ou par manivelle et câble sur les freins de 2 essieux.

- 7.5 - Mode de transmission des efforts aux roues :
7.5.1 Frein de service : Par air sous pression
7.5.2 Frein de secours : Par air sous pression
7.5.3 Frein de stationnement : Mécanique
7.6 - Assistance des freins :
7.6.1 Frein de service : Oui, pneumatique
7.6.2 Frein de secours : Oui, pneumatique
7.6.3 Frein de stationnement : Non

- 7.7 - Réservoirs de fluide ou d'énergie : *1 ou plusieurs réservoirs de capacité minimale totale de 135 litres + 15 litres pour une distance entre têtes d'accouplement et valve relais d'urgence > 12,00 m*
- 7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : *Celui du véhicule tracteur*
- 7.8 - Type de frein : *Version A : GIGANT, 3020P (300 x 200) : TDB0574
Version B : GIGANT, 3020P (300 x 200) : 361-008-07*
- 7.8.1 Frein de service : *A tambours*
- 7.8.2 Frein de secours : *A tambours*
- 7.8.3 Frein de stationnement : *A tambours*
- 7.9 - Dispositif ralentisseur : *Néant*
- 7.10 - Circuit de freinage pour la remorque : *Sans objet*
- 7.10.1 Commande séparée de freinage de la remorque : *Sans objet*
- 7.10.2 Dispositif de freinage automatique en cas de rupture d'attelage : *Par valve relais d'urgence sur réserve d'énergie du véhicule*

8 - CARROSSERIE

- 8.1 - Carrosserie : *Abréviations*
- Châssis nu* *PLATEAU*
- Plateau* *PTE ENG*
- Porte engins*
- La carrosserie est précisée sur le Certificat de Conformité*
- 8.2 - Matériaux constituant la carrosserie : *Acier, bois, aluminium*
- 8.3 à 8.8 - *Sans objet*
- 8.9 - Dispositif de protection latérale : *Oui par simple ou double barre de section rectangulaire de hauteur 100mm (**)*
- 8.10 - Dispositif de protection contre l'encastrement : *Sans objet*
- 8.10.1 Avant : *Oui, par un tube de section rectangulaire de hauteur 100mm (**)*
- 8.10.2 Arrière : *Oui, par un tube de section rectangulaire de hauteur 100mm (**)*
- 8.11 - Système anti-projections : *Sans objet*
- 8.11.1 Essieu 1 : *Oui, un garde-boue et une bavette par roue (*)(**)*
- 8.11.2 Essieu 2 : *Oui, un garde-boue et une bavette par roue (*)(**)*
- 8.11.3 Essieu 3 : *Oui, un garde-boue et une bavette par roue (*)(**)*
- (*) *Non pour les véhicules en carrosserie Porte-engins à châssis surbaissé (à col de cygne) ou véhicules TE EXCLUSIF*
- (**) *En option dans le cas de châssis nu*

9 - ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

- 9.1 et 9.2 - *Sans objet*
- 9.3 - Feux de position : *2 (**)*
- 9.3.1 Avant : *3 à 7 par côté (**)*
- 9.3.2 Latéraux : *2 groupés*
- 9.4 - Feux de position arrière : *Non*
- 9.5 - Indicateurs de changement de direction : *2 groupés avec feux de position*
- 9.5.1 Avant : *Non*
- 9.5.2 Arrière : *2 groupés avec feux de position*
- 9.6 - Feux stop : *Non*
- Troisième feu stop central : *Non*
- 9.7 - Eclairage de la plaque d'immatriculation arrière : *1 ou 2 indépendant(s) ou groupé(s) avec feux arrière*
- 9.8 - Dispositifs réfléchissants : *2 combinés avec les feux de position avant (**)*
- 9.8.1 Avant : *2 incorporés aux feux de position*
- 9.8.2 Arrière : *2 incorporés aux feux de position*

- 9.8.3 Latéraux : *2 bicolores latéraux (**)*
- 9.9 - Feux de détresse : *Fonctionnement simultané de tous les feux indicateurs de direction commandés par le tracteur.*
- 9.10 - Feux de marche arrière : *1 groupé ou indépendant (option)*
- 9.11 - Feux de brouillard : *Sans objet*
- 9.11.1 Avant : *1 ou 2 groupé(s) ou indépendant(s)*
- 9.11.2 Arrière : *2 bicolores latéraux (**)*
- 9.12 - Feux d'encastrement : *2 bicolores latéraux (**)*
- 9.12.1 Avant : *Oui (**)*
- 9.12.2 Arrière : *Oui (**)*
- 9.13 - Dispositif de signalisation complémentaire arrière : *Oui (**)*
- 9.14 - Feux spéciaux : *2 feux tournants ou à tube à décharge à l'arrière + 1 panneau rectangulaire "CONVOI EXCEPTIONNEL" à l'arrière, en option pour TE possible et obligatoire pour TE Exclusif*
- (**) *En option dans le cas de châssis nu.*

10 - DIVERS

- 10.1 - Accessoires : *Oui, en option dans le cas de châssis nu*
- 10.1.6 Extincteur : *Oui, en option dans le cas de châssis nu*
- 10.2 - Marques d'identité :
- 10.2.1 Emplacement de la plaque constructeur : *Sur le longeron droit du véhicule.*
- 10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : *Sur le châssis à proximité de la plaque Constructeur.*
- 10.2.3 Structure du numéro d'identification :
- VF9 Code Constructeur (délivré par l'AFNOR)*
- VPS3 Type de véhicule*
- * Variante : N / T*
- ** Version : 34 / 38 / 45 / 54 / 57 / 59*
- * Année de fabrication (Code ISO)*
- 398 Code Constructeur (délivré par l'AFNOR)*
- *** Numéro dans la série du type*
- 10.2.4 Le numéro d'identification commence à : *VF9 VPS3 *** 8398300*

11 - VISITES TECHNIQUES

- 11.1 - Emplacement de la plaque correcteur : *A proximité de la plaque Constructeur*
- 11.2 - Pression déclarée par le Constructeur (bars) : *Pression p déclarée (en bars) en fonction du poids sous un essieu Pe (en tonnes) pour 6,5 bars tête d'accouplement : p = 0,380 Pe + 1,432*
- 11.3 et 11.4 - *Sans objet*
- 11.5 - Longueur des bras de levier et type de récepteur (mm) :
- | Récepteurs, leviers | essieu n° 1 : | T30 ou T30/30 x 150 |
|---------------------|---------------|---------------------|
| | essieu n° 2 : | T30 ou T30/30 x 150 |
| | essieu n° 3 : | T30 ou T30/30 x 150 |
- | Longueur du bras de levier de frein de stationnement par manivelle et câble : | 250 |
|---|-----|
| par vases à ressort : | 150 |
- 11.6 - Course maximale des actionneurs de freins (mm) : *71*
- 11.7 - *Sans objet*

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Constructeur, que les véhicules de : catégorie internationale : **O4**, genre : **semi-remorque routière : SREM**, marque : **VEREM**, dont les types-variantes-versions suivent : Type : **VPS3** - Variantes : **N - T** - Versions : **34 - 38 - 45 - 54 - 57 - 59 / A - B** livrés :

- soit carrossés, satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie de véhicule concerné.

- soit en châssis nu, **uniquement version 34**, satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie de véhicule concerné.

Il devra être vérifié après complément du véhicule qu'il satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie de véhicule complété.

Les véhicules type **VPS3** peuvent circuler sous couvert de l'autorisation spéciale prévue par l'article R.433-1 du Code de la Route dans les conditions ci-après :

- largeur de **2,55 m à 3,00 m**
- longueur de **14,04 m à 23,04 m**
- PTAC de **34.000 kg à 59.500 kg**

Mentions particulières (1) :

Version	Mention	Motifs
34	Z1 : TE possible Z1 : TE exclusif	Longueur et/ou largeur Longueur et/ou largeur
38	Z1 : TE possible - autre F2 possible : 38000 Z1 : TE exclusif	PTAC et/ou longueur et/ou largeur PTAC et/ou longueur et/ou largeur
45	Z1 : TE possible - autre F2 possible : 45000 Z1 : TE exclusif	PTAC et/ou longueur et/ou largeur PTAC et/ou longueur et/ou largeur
54	Z1 : TE possible - autre F2 possible : 54000 Z1 : TE exclusif	PTAC et/ou longueur et/ou largeur PTAC et/ou longueur et/ou largeur
57	Z1 : TE possible - autre F2 possible : 57000 Z1 : TE exclusif Z2 : V max : 50 km/h	PTAC et/ou longueur et/ou largeur PTAC et/ou longueur et/ou largeur
59	Z1 : TE possible - autre F2 possible : 59500 Z1 : TE exclusif Z2 : V max : 50 km/h	PTAC et/ou longueur et/ou largeur PTAC et/ou longueur et/ou largeur

La Réception de ce véhicule ne peut être interprétée comme une condition suffisante à l'octroi d'une autorisation de Transports Exceptionnels, cette dernière ne pouvant être donnée qu'aux seuls véhicules dont le poids et/ou les dimensions excèdent les limites réglementaires lorsqu'ils transportent des objets indivisibles.

Vu, approuvé et enregistré sous le n° **D.054.05.02**

Fait à Dijon, le 22 juillet 2010

Fait à Dijon, le 23 juillet 2010

Le chargé de mission

Le chargé de mission

Manuel VILLANUEVA

Alain GONY

(1) mentions éventuelles à faire apparaître sur le Certificat d'immatriculation

CERTIFICAT DE CONFORMITE - VÉHICULE LIVRÉ EN CHÂSSIS NUJe soussigné (**nom, prénom**)agissant pour la société **VEREM - 8, Rue de l'Orange 89510 - ETIGNY**,

Constructeur, certifie que le véhicule livré en châssis nu :

- (2) Dénomination : **VEREM**
 (D1) Marque : **VPS3**
 (D2) Type : **N / T**
 Variante (1) : **34 - A / B**
 Version (1) : **VPE32T**
 (D3) Dénomination commerciale :
 (E) Numéro d'identification (3) :

V	F	9	V	P	S	3		3	4		3	9	8			
---	---	---	---	---	---	---	--	---	---	--	---	---	---	--	--	--

 (F1) Masse en charge maximale techniquement admissible (kg) : **34.000**
 (F2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg) : **34.000**
 (F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRAC) (kg) : **Néant**
 (J) Catégorie internationale : **O4**
 (J1) Genre national : **SREM**
 (K) Numéro de la réception par type : **D.054.05.02**
 (P1) Cylindrée (cm³) : **Non concerné**
 (P2) Puissance nette maximale (kW) : **Non concerné**
 (P3) Source d'énergie : **Non concerné**
 (P6) Puissance administrative (CV) : **Non concerné**
 (S1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) : **Non concerné**
 (U1) Niveau sonore à l'arrêt (dB(A)) : **Non concerné**
 (U2) Régime de rotation du moteur lui correspondant : **Non concerné**
 (V7) CO₂ (g/km) : **Non concerné**
 (V9) Classe environnementale : **Non concerné**

Mentions particulières (1) :

Version	Mention
34	Z1 : TE possible Z1 : TE exclusif
38	Z1 : TE possible - autre F2 possible : 38000 Z1 : TE exclusif
45	Z1 : TE possible - autre F2 possible : 45000 Z1 : TE exclusif
54	Z1 : TE possible - autre F2 possible : 54000 Z1 : TE exclusif
57	Z1 : TE possible - autre F2 possible : 57000 Z1 : TE exclusif Z2 : V max : 50 km/h
59	Z1 : TE possible - autre F2 possible : 59500 Z1 : TE exclusif Z2 : V max : 50 km/h

est entièrement conforme au Type Variante Version dont le prototype a fait l'objet du Procès-verbal de Réception ci-dessus.

Sort de nos usines le

Pour être livré à

Nom et adresse de l'acheteur

ou à défaut du concessionnaire :

Fait à, le

(Signature et Cachet)

(1) Rayer la mention inutile

(2) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.

(3) A compléter

NOTA 1 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le Procès-verbal de Réception du Type et :

- Soit un procès verbal de contrôle de conformité initial conforme à l'annexe 3 de l'arrêté du 18 novembre 2005 modifié relatif au contrôle de conformité initial prévu par l'article R.323-25 du code de la route établi par un opérateur qualifié.
- Soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de Réception complémentaire
- Soit un Procès-verbal de Réception à Titre Isolé.

CERTIFICAT D'AMÉNAGEMENTJe soussigné (**nom, prénom**)agissant pour la société **VEREM - 8, Rue de l'Orange 89510 - ETIGNY**, Constructeur, certifie que le véhicule faisant l'objet du certificat ci-dessus sort de nos usines équipé :

- 2.8 Empattement entre axe d'attelage et milieu du groupe d'essieux (3) : m
 2.8.1 Empattement du tridem arrière (3) : m
 2.10 Porte-à-faux avant (3) : m
 2.11.1 Porte-à-faux arrière (3) : m
 2.11.2 Porte-à-faux arrière (3) : m
 2.12 Longueur hors tout (3) : m
 2.13 Largeur hors tout (3) : m
 2.14.1 Distance mini (3) : m
 2.14.2 Distance maxi (3) : m
 8.9 Dispositifs de protection latérale (1) : **Oui - Non**
 8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement (1) : **Oui - Non**
 8.11 Système anti-projections (1) : **Oui - Non**
 10.1.6 Extincteur (1) : **Oui - Non**

(1) Rayer la mention inutile - (3) À compléter

CERTIFICAT DE CONFORMITE - VÉHICULE PRÊT A L'EMPLOI

Je soussigné (nom, prénom)agissant pour la société VEREM - 8, Rue de l'Orange 89510 - ETIGNY,
Constructeur, certifie que le véhicule prêt à l'emploi :

(2) Dénomination : VEREM
(D1) Marque : VPS3
(D2) Type : N / T
Variante (1) : 34 / 38 / 45 / 54 / 57 / 59 - A / B
Version (1) : VPE32T
(D3) Dénomination commerciale :
(E) Numéro d'identification (3) :

V	F	9	V	P	S	3	N	5	4	A	3	9	8	2	4	9
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

(F1) Masse en charge maximale techniquement admissible (kg) (1) : 34.000 / 38.000 / 45.000 / 54.000 / 57.000 / 59.500
(F2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg) : 34.000
(F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (kg) : Néant
(G) Masse en service (G1 + 75) (kg) : Non concerné
(G1) Poids à vide national (PV) (kg) (3) : 1.152Q...
(J) Catégorie internationale : 04
(J1) Genre national : SREM
(J3) Carrosserie (désignation nationale) (3) : PTE . ENG
(K) Numéro de la réception par type : D.054.05.02
(P1) Cylindrée (cm³) : Non concerné
(P2) Puissance nette maximale (kW) : Non concerné
(P3) Source d'énergie : Non concerné
(P6) Puissance administrative (CV) : Non concerné
(S1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) : Non concerné
(U1) Niveau sonore à l'arrêt (dB(A)) : Non concerné
(U2) Régime de rotation du moteur lui correspondant : Non concerné
(V7) CO₂ (g/km) : Non concerné
(V9) Classe environnementale : Non concerné

Mentions particulières (1) :

Version	Mention
34	Z1 : TE possible Z1 : TE exclusif
38	Z1 : TE possible - autre F2 possible : 38000 Z1 : TE exclusif
45	Z1 : TE possible - autre F2 possible : 45000 Z1 : TE exclusif
54	Z1 : TE possible - autre F2 possible : 54000 Z1 : TE exclusif
57	Z1 : TE possible - autre F2 possible : 57000 Z1 : TE exclusif Z2 : V max : 50 km/h
59	Z1 : TE possible - autre F2 possible : 59500 Z1 : TE exclusif Z2 : V max : 50 km/h

VEREM REMORQUES

SAS au capital de 160 000 €

8, rue de l'Orange -

89510 ETIGNY

Tél. 03 86 97 92 90 - Fax 03 86 97 93 25

Siret 394 013 577 00017 - APE 342 A

est entièrement conforme au Type Variante Version dont le prototype a fait l'objet du Procès-verbal de Réception ci-dessus et peut de ce fait, être immatriculé sans Réception complémentaire (voir Nota).

Sort de nos usines le 06 OCTOBRE 2010

Pour être livré à SARL TERNOIS GRUMES 62 GAUCHIN VERLOINGT

Nom et adresse de l'acheteur

ou à défaut du concessionnaire : SARL TERNOIS GRUMES 62 GAUCHIN VERLOINGT

Fait à ETIGNY, le 06/10/10 (Signature et Cachet)

(1) Rayer la (les) mention(s) inutile(s)

(2) Références communautaires de la Directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation

(3) A compléter

NOTA : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat le Procès-verbal de Réception du Type.

Rappel : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.312-1 à R.312-25, R.314-1 à R.317-7, R.317-15 à R.317-17 et R.318-1 à R.318-5 du Code de la Route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le Certificat de Conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire), doit faire l'objet :

- d'une déclaration à la Préfecture,

- le cas échéant, d'une Réception à Titre Isolé par le service en charge des Réceptions.

CERTIFICAT D'AMÉNAGEMENT

Je soussigné (nom, prénom)agissant pour la société VEREM - 8, Rue de l'Orange 89510 - ETIGNY,
Constructeur, certifie que le véhicule faisant l'objet du certificat ci-dessus sort de nos usines équipé :

2.8 Empattement entre axe d'attelage et milieu du groupe d'essieux (3) : 7.965 m
2.8.1 Empattement du tridem arrière (3) : 2.800 m
2.10 Porte-à-faux avant utile (3) : 1.600 m
2.11.1 Porte-à-faux arrière utile (3) : 2.865 m
2.11.2 Porte-à-faux arrière avec ferrures (3) : 3.315 m
2.12 Longueur hors tout (3) : 12.900 m
2.13 Largeur hors tout (3) : 2.500 m
8.11 Système anti-projections (1) : Oui - Non

(1) Rayer la mention inutile - (3) À compléter

C.G.C.H. 04/08/2010